

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

|   |
|---|
| <b>Fiche de prise de décision : URBA-2016-224</b>   |
| <b>Direction de l'urbanisme</b>   |
| <b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>  |
| <b>Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Modifier la hauteur minimale en étages dans la zone H1232, secteur Saint-Romuald, rue Abbé-Ruel)</b> |
| <b>Date : Le 27 octobre 2016</b>  |

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Ce projet de règlement modifie le *Règlement RV-2011-11-23* sur le zonage et le lotissement pour réduire, dans la zone H1232, le nombre minimal d'étages exigé pour une habitation unifamiliale jumelée, de 2 étages à 1 étage. Cette zone comprend une partie de la rue Abbé-Ruel située dans le secteur de Saint-Romuald (Annexe 1 : Plan de localisation).

Le changement proposé découle d'une demande ponctuelle de modification règlementaire visant la construction de bâtiments de type unifamilial jumelé de 1 étage.

La modification proposée est conforme au *Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé*.

### **Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement**

Lors de la séance du 24 octobre 2016, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandaient, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement tel qu'annexé à la FPD\_URBA-2016-224 (résolution CCUA-2016-01-53).

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

| Coûts/revenus | Impacts | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------|---------|------|------|------|
| N/A           |         |      |      |      |

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants **2016** \_\_\_\_\_ **2017** \_\_\_\_\_ **2018** \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 27 / 10 / 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

| Nom de la personne                | Date (J/M/A)    | Champ de compétence  |
|-----------------------------------|-----------------|--|
| Me Carole Roseberry, avocate, DAJ | 14 octobre 2016 | En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification réglementaire |

**RECOMMANDATION (énoncé)**

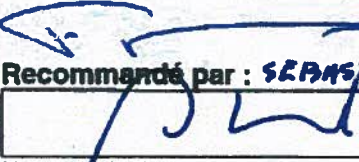
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la présente (Annexe 2).

Ce projet de règlement a pour objet de réduire, dans la zone H1232, le nombre minimal d'étages exigé pour une habitation unifamiliale jumelée, de 2 étages à 1 étage.


- Liste des pièces jointes :
- Annexe 1 : Plan de localisation
  - Annexe 2 : Projet de règlement
  - Annexe 3 : Procédure de modification réglementaire

Préparé par : François Bissonnette, urbaniste      Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme

Recommandé par : SEBASTIEN HAMEL, GESTIONNAIRE DE PROJETS COMPLEXES

|   |  |  |
|---|--|--|
|  |  |  |
| Nom et initiales manuscrites<br>Titre d'emploi                                      | Nom et initiales manuscrites<br>Titre d'emploi | Nom et initiales manuscrites<br>Titre d'emploi |

Commentaires :


Signature de la Direction :       Date : 2016 / 10 / 27

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

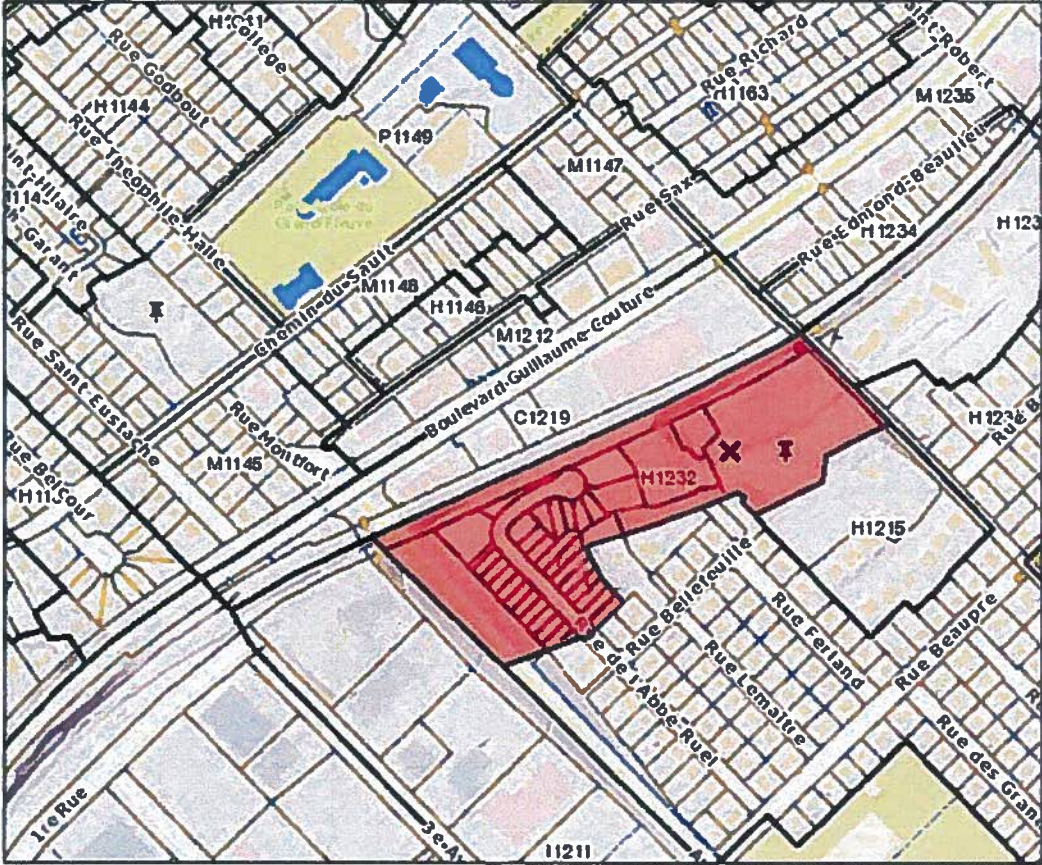
---



---

Signature de la Direction générale :       Date : 2016 / 11 / 04

LOCALISATION  
RUE ABBÉ-RUEL, SECTEUR SAINT-ROMUALD  
ZONE H1232





Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Grille des spécifications applicable à la zone H1232**

La grille des spécifications applicable à la zone H1232, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par le remplacement, dans la colonne « Hauteur min. étage », sur la ligne afférente à la classe d'usage H2, du nombre « 2 » par le nombre « 1 ».

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

**Procédure de modification réglementaire**

---

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

- Avis de présentation
- Adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
- Adoption du second projet de règlement
- Avis public – demande d'approbation référendaire
- Adoption du règlement
- Avis public concernant l'examen de la conformité
- Avis d'entrée en vigueur